



Règlement du prix de l'innovation Acteurs de l'Insertion 2025



Préambule

Dans le cadre de son congrès national des 2 et 3 octobre 2025, l'UNAI organise son premier prix de l'innovation « Acteurs de l'Insertion ». Ce document constitue le règlement de ce prix.

Organisateur

Ce prix est organisé par le siège national de l'UNAI qui en définit le règlement. Toute question ou éventuelle contestation est à adresser à l'UNAI qui statuera en fonction de ce règlement.

Principe du prix de l'innovation

Toute AI adhérente de l'UNAI et à jour de sa cotisation peut présenter une innovation mise en place au cours des années 2024 et 2025 au sein de son AI. Cette innovation peut couvrir plusieurs domaines :

- Accompagnement des salariés en parcours
- Organisation de l'AI
- Projets internes et/ou externes
- Gouvernance associative
- Etc. (liste non exhaustive)

Pour ce faire, un-e représentant-e de l'AI renseigne le formulaire prévu à cet effet grâce à ce lien :

<https://forms.office.com/e/FnLfeJhnjy>

La date butoir de dépôt de projet est fixée au **dimanche 7 septembre**.

Chaque AI peut déposer autant de projets qu'elle le souhaite, étant entendu néanmoins qu'elle ne pourra se voir décerner qu'un seul prix.

Un jury désigné par l'UNAI prend connaissance de l'ensemble des projets et effectue une sélection pour désigner le ou les projets considérés comme les plus innovants.

Jury

Le jury est composé de 5 membres représentant la diversité de l'UNAI. Aucun des membres du jury ne représente une AI ayant déposé un dossier dans le cadre de ce prix.

Chaque membre du jury prend connaissance des différents projets entre le 8 et le 14 septembre 2025. L'ensemble du jury se réunit la semaine du 15 septembre, soit deux semaines avant la remise des prix, pour déterminer la liste des lauréats. La liste des lauréats reste confidentielle.

Remise des prix

Une sélection de participants, déterminée en fonction du nombre de candidats, sera invitée, deux semaines avant le congrès, à préparer une présentation de 5 minutes maximum de son projet qui sera faite en plénière pendant le congrès pour un ou plusieurs représentants de l'AI concernée.

A l'issue de ces présentations, la liste des lauréats sera dévoilée et des prix seront remis aux AI lauréates.

Les prix remis dépendront :

- Du nombre d'AI distinguées
- Du soutien des partenaires financiers sollicités pour soutenir ce prix de l'innovation

L'utilisation des prix reçus par les AI est libre.

Publicité

Les AI participantes autorisent l'UNAI à communiquer les informations transmises dans le cadre de ce prix à des fins de publicité, notamment pour la communication sur les réseaux sociaux (en particulier LinkedIn), les communications auprès des adhérents (en particulier l'AI Mag) et les communications externes (en particulier les rapports d'activité, plaquettes, etc.), la liste des supports étant non exhaustive. L'UNAI s'engage à ce que ces communications soient valorisantes pour l'ensemble des AI concernées.

Contact

Pour tout renseignement, merci de contacter l'équipe nationale : aude.amarrutu@unai.fr.